

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - vendredi 6 janvier 2023

## Travaux de limitation des inondations du ruisseau de Gervans

**ARCHE Agglo a réalisé des travaux sur le ruisseau du Gervans. L'objectif est de diminuer le risque inondation sur la commune de Gervans pour des crues équivalentes à celles de 2008 et 2013.**

### Contexte

La commune de Gervans est traversée par le cours d'eau le Gervans, affluent rive gauche du Rhône.

Il s'écoule en pente relativement forte sur un linéaire de près de 4 km depuis sa source vers 350 m d'altitude sur la commune de Crozes Hermitage. Il reçoit les apports de plusieurs combes affluentes, dont le ruisseau des Figuettes à Gervans.

Le centre du village de Gervans est principalement implanté sur le coteau et sur un linéaire d'environ 400 m le long de la RN7. Ces secteurs ne sont pas concernés par les débordements du Rhône mais peuvent être atteints par les crues d'affluents du Rhône notamment le Gervans.

L'ensemble des ponts dans le village ont une section supérieure à 5 m<sup>2</sup>, cependant, un pont en aval à proximité de la confluence présentait une section de seulement 1,6 m<sup>2</sup>. Ce pont du chemin des Îles, très limitant par sa section hydraulique a pu causer, en cas de fortes pluies, la submersion de la RN7 et l'inondation des maisons récemment construites à l'amont en rive droite.

Il s'obstruait à chaque crue importante, favorisait le dépôt de matériaux et réduisait d'autant la section d'écoulement du lit du ruisseau et du pont de la RN7 situé 50 m à l'amont (scénario vécu lors des crues de 1993, 1999, 2008 et 2013). Les travaux post crues de curage étant nécessaires et coûteux, il a été proposé de remplacer cet ouvrage sous le chemin des Îles.

### Travaux d'aménagement hydraulique

Le pont de la route des Creux a été remplacé par un cadre 4x1.5m, multipliant ainsi la section d'écoulement par 4 et diminuant fortement le risque d'obstruction par la suppression des obstacles.

Cette modification de l'ouvrage s'est également accompagnée d'un élargissement du ruisseau et d'une augmentation de la pente afin d'augmenter le débit pouvant transiter par le ruisseau sans débordement.

L'ouvrage est de propriété communale.



### Objectifs

- Maintenir la section d'écoulement sur l'ensemble du linéaire du Gervans dans la zone urbaine à enjeux
- Favoriser le transit des matériaux, limiter les curages
- Permettre aux deux habitations du chemin des Îles d'être hors de l'emprise de la crue centennale



### Financements

Coût total de l'opération : 120 000 € TTC.

Maitrise d'œuvre (conception et suivi des travaux) : ARCHE Agglo.

Travaux confiés à l'entreprise Boisset TP pour un montant de 89 010 € HT (soit 106 812 € TTC).

Ils sont financés à 50 % par l'Etat dans le cadre du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), piloté par ARCHE Agglo dans le cadre de sa compétence GEMAPI.